

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE CENTRALE DE NANTES**  
**Séance du 11 décembre 2017**

**Délibération N° 2017-32**

Suite à la convocation en date du 29 novembre 2017, le conseil d'administration de l'Ecole Centrale de Nantes, sous la présidence de Monsieur Gilles GUILLON, s'est réuni le 11 décembre 2017 à 13h et a procédé au vote de la délibération ci-dessous.

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 93-1143 du 29 septembre 1993 portant création de l'Ecole Centrale de Nantes ;

Vu les statuts de l'Ecole Centrale de Nantes approuvés par arrêté ministériel du 18 mai 1994 publié au Journal Officiel du 4 juin 1994 ;

**EXPOSE DES MOTIFS**

La vacance des fonctions de directeur de l'Ecole Centrale de Nantes à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ayant été publiée au bulletin officiel n°33 du 5 octobre 2017 (NOR : ESRS1700168V avis MESRI - DGESIP A1-5), les candidats remplissant les conditions fixées par l'article L715-3 du code de l'éducation ont été invités à déposer un dossier de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une déclaration d'intention, sous pli recommandé avec avis de réception, avant le 15 novembre 2017 (cachet de la poste faisant foi) à l'École centrale de Nantes - Direction générale des services - 1 rue de la Noë - BP 92101 - 44321 Nantes Cedex.

Quatre candidatures ont été reçues et déclarées recevables. Après avoir tiré au sort l'ordre de passage des candidats pour audition devant les membres du conseil d'administration, quatre candidats ont été convoqués pour être auditionnés. Un candidat a retiré sa candidature avant la date de l'audition fixée au 11 décembre 2017.

Trois candidats ont été auditionnés par les membres du conseil d'administration qui ont, ensuite, procédé à un vote à bulletin secret pour choisir le candidat proposé au ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour exercer les fonctions de directeur de l'Ecole Centrale de Nantes.

La délibération ci-dessous a été soumise au vote à bulletin secret.

**DELIBERATION :**

Le Conseil d'administration propose Arnaud POITOU pour exercer les fonctions de Directeur de l'Ecole Centrale de Nantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Membres présents et représentés : 26

Résultat du vote : 22 voix « pour », 2 voix « contre » et 2 abstentions.

Le 11 décembre 2017

Le président de l'Ecole Centrale de Nantes



Gilles GUILLON

Elle a été transmise au recteur de l'Académie de Nantes, chancelier des universités, le ...15/12/2017  
La présente délibération a été publiée le ....15/12/2017

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication